




Présentation des « zones régionales de développement économique »

Monsieur Jean-Luc Martinet

Président d'honneur de la CFCIM

23/10/2018

- 
- *« En outre, Nous appelons tout un chacun à faire montre d'objectivité en appelant les choses par leur nom, sans complaisance ni fioriture, et en proposant des solutions innovantes et audacieuses; quitte à s'écarter des méthodes conventionnelles appliquées jusqu'ici, ou même, à provoquer un véritable séisme politique. »*

*Discours de Sa Majesté Mohammed VI
Le 13/10/2017*

- *« Favoriser l'investissement et l'emploi dans le monde rural pour y créer une couche moyenne »*

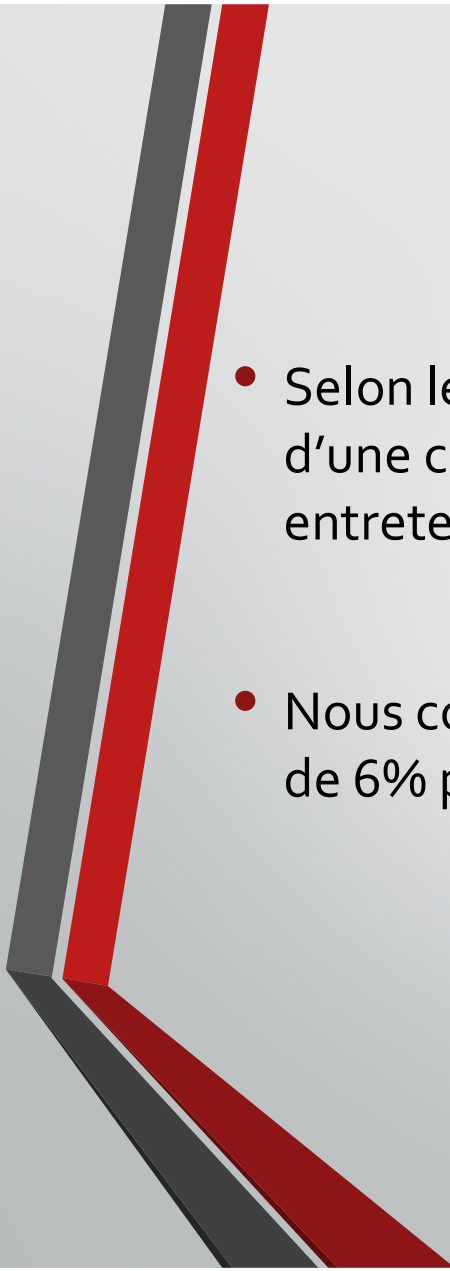
*Discours de Sa Majesté Mohammed VI
Le 12/10/2018*

Un préambule

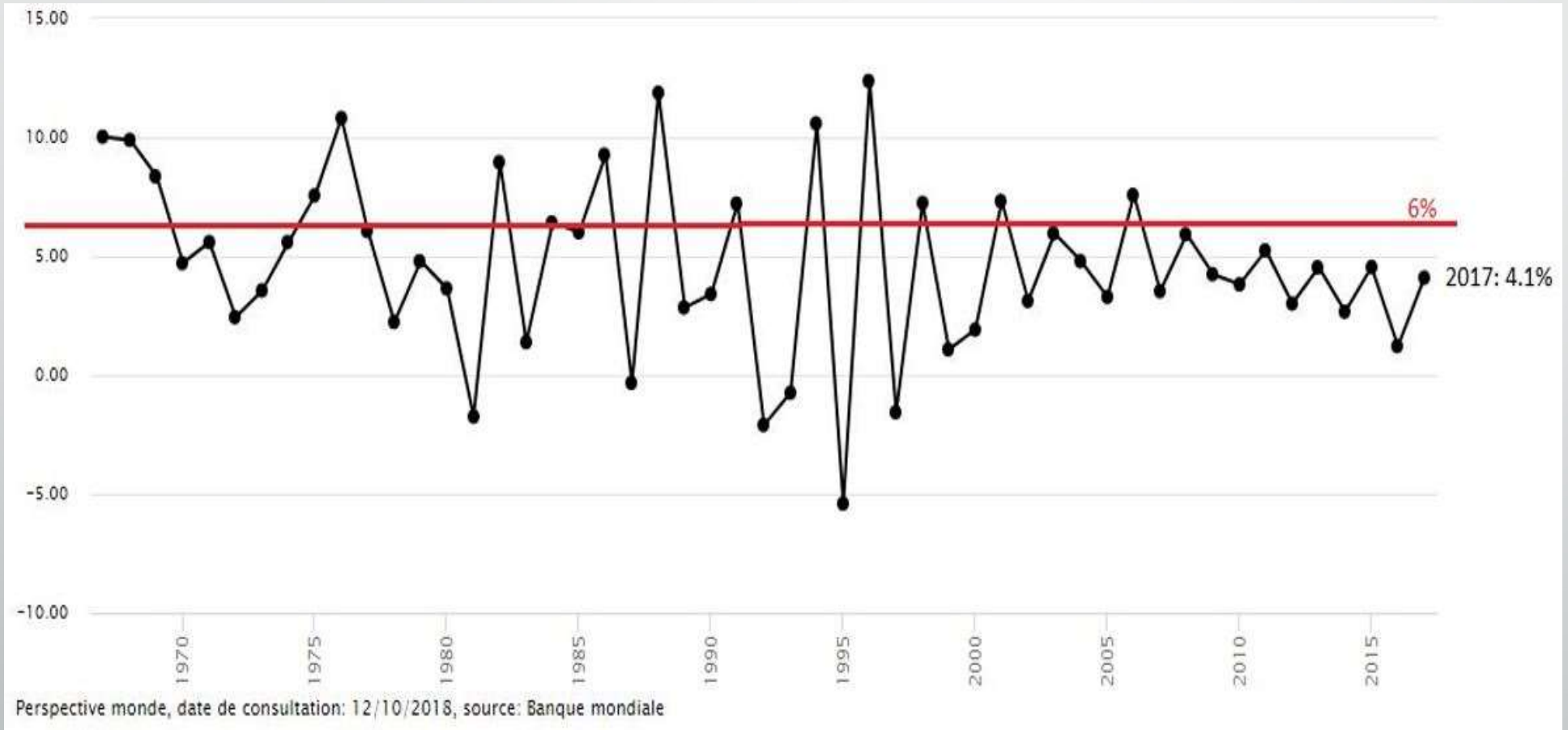
- L'implication sans failles des ministres qui se sont succédés particulièrement des Finances, des l'Agriculture et de l'Industrie ont permis des réalisations qui hissent le Maroc au premier rang des pays Africains.

Nous pouvons nous en féliciter, mais est-ce suffisant?

- Les différents plans: Maroc vert, Vision 2020, plan d'accélération industrielle ont enregistrés des avancées majeures, particulièrement les Zones Franches d'Exportations qui ont permis de créer des emplois.

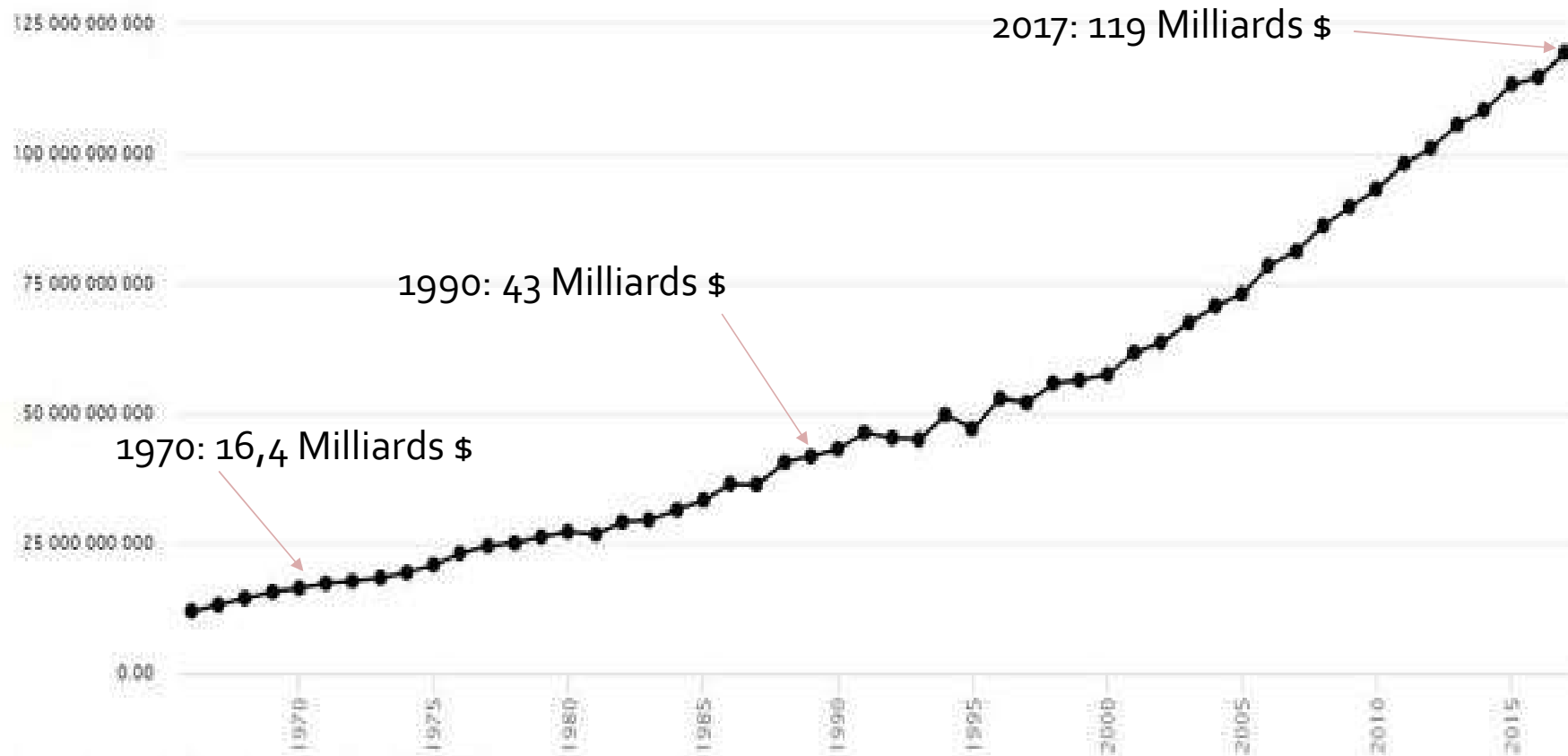
- 
- Selon le FMI, les pays importateurs de pétrole de la région MOANAP ont besoin d'une croissance annuelle du PIB de 6% pour aboutir à la croissance auto-entretenu.
 - Nous comparerons donc les chiffres observés avec ceux d'une croissance théorique de 6% par an.

Croissance annuelle du PIB



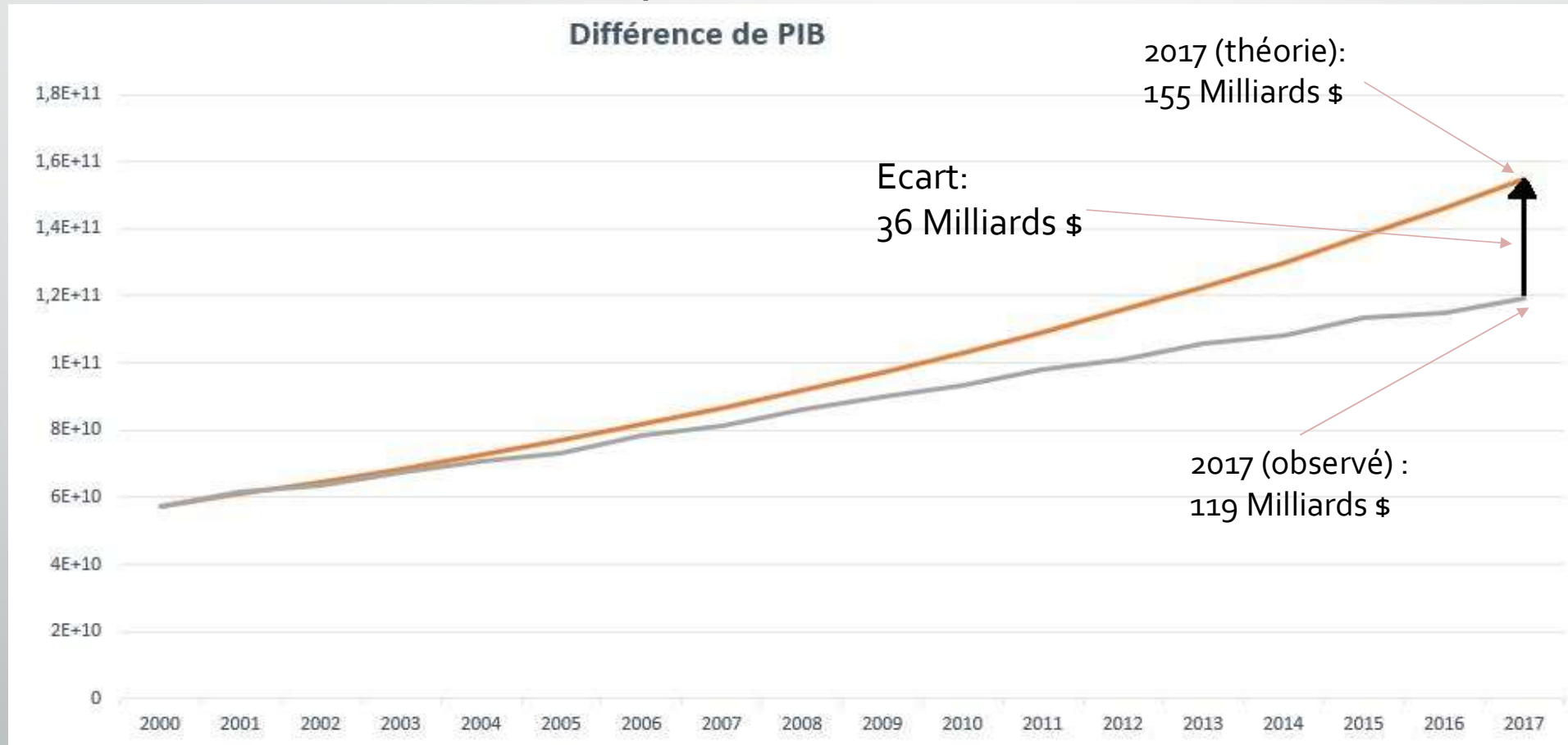
Année	Evolution avec un taux de croissance théorique de 6%	Evolution avec le taux de croissance observé
1967	100	100
1968	106	109,8
1969	112,3	118,9
1970	119,1	124,5
1971	126,2	131,4
1981	226	203,7
1991	404,8	343,6
2001	725,1	528,6
2011	1298,5	839,4
2012	1376,7	864,6
2013	1459,4	903,5
2014	1546,9	927,6
2015	1639,7	969,8
2016	1738,1	981,6
2017	1842,4	1021,8

Croissance du PIB (\$ constant 2005)

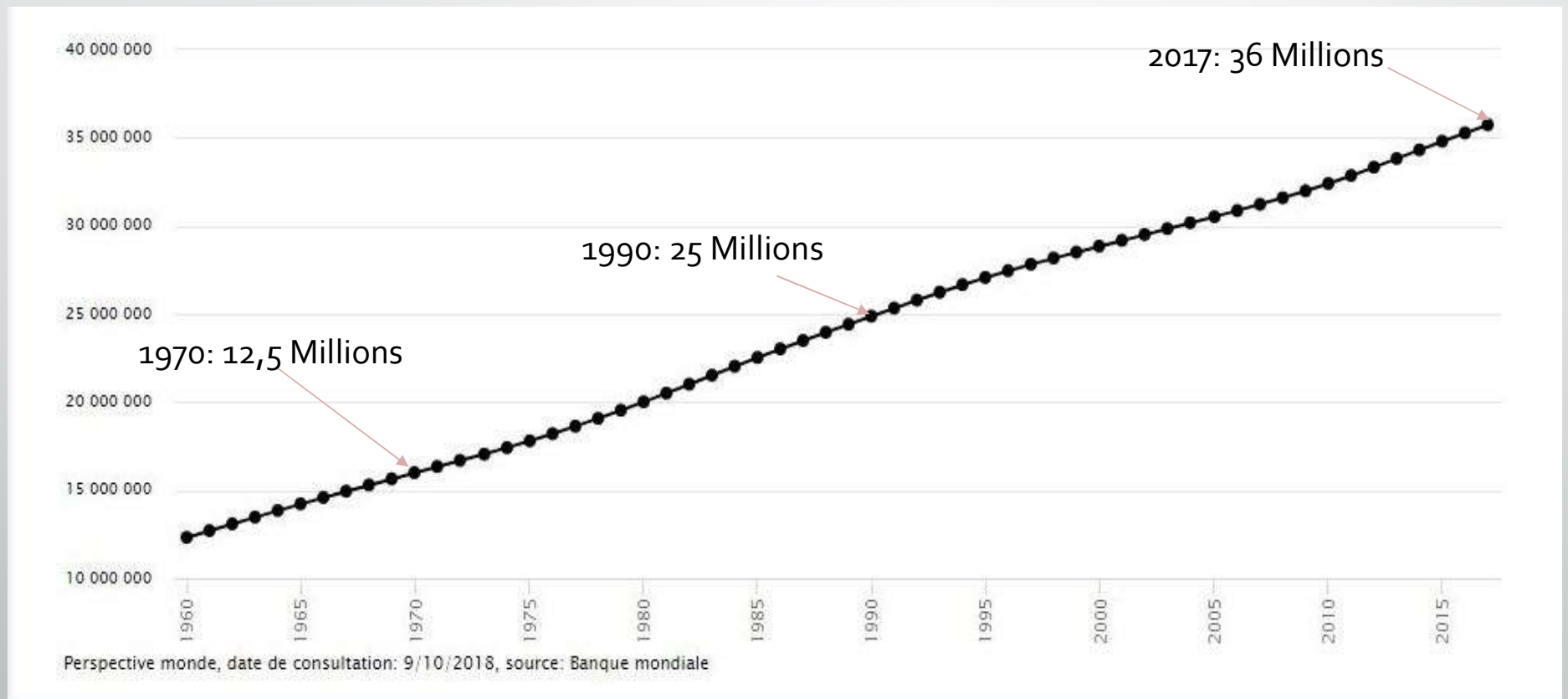


Perspective monde, date de consultation: 9/10/2018; source: Banque mondiale

Ecart à partir de l'année 2000 entre le PIB à 6% de croissance et le PIB que nous observons en réalité:



Attardons nous maintenant sur la population estimée aujourd'hui à 36 Millions de personnes et son évolution



Tranche d'âge	Estimation (en millions)
15 - 19	2,9
20 - 24	2,9
Total 15 - 24	5,8

En moyenne par an, 580 000 personnes arrivent en âge de travailler.

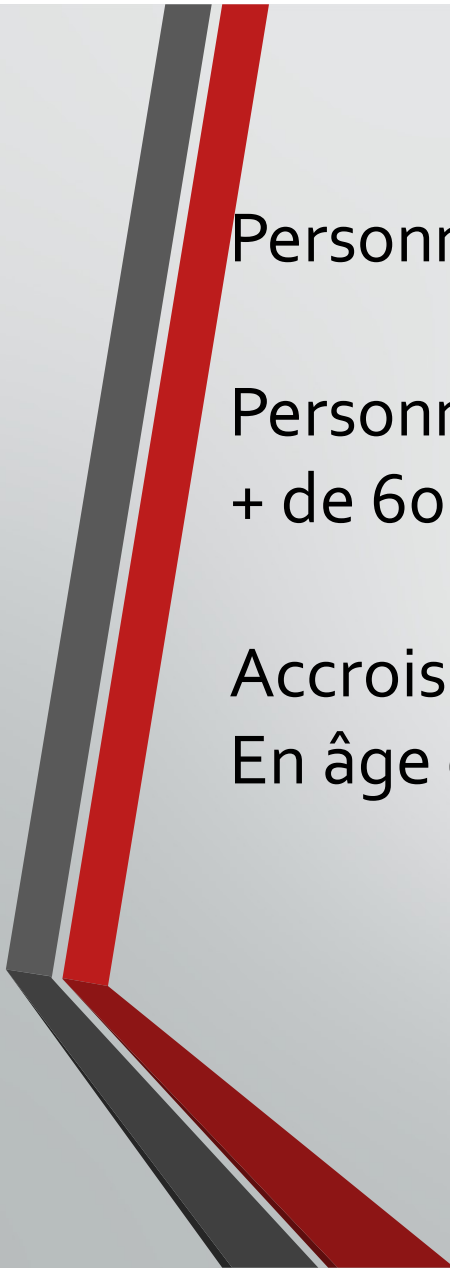


Croissance de la population (2016)

Naissances annuelles : 704 124 personnes

Décès annuels : 180 969 personnes

Création nette de population : 523 155 personnes

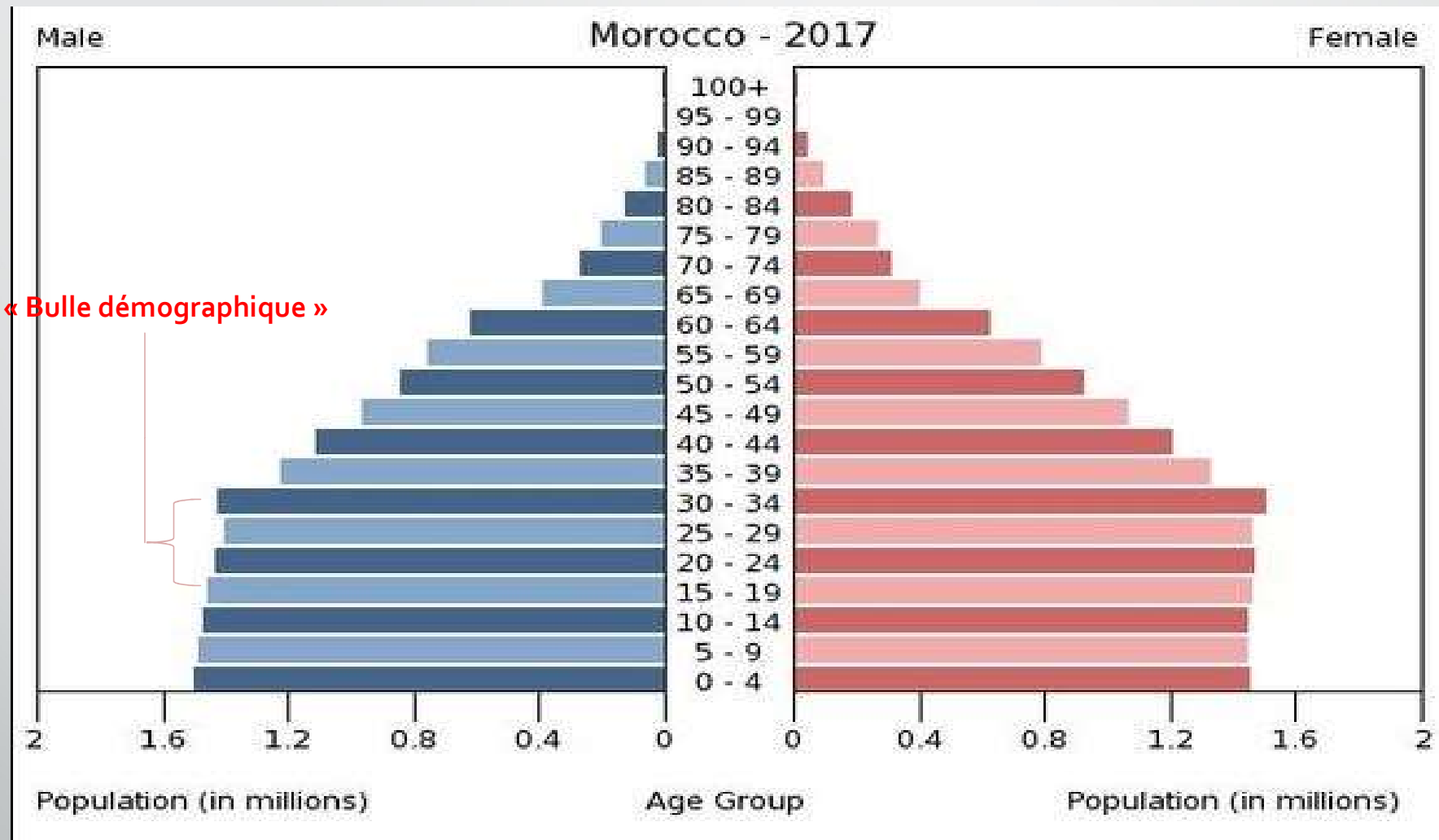


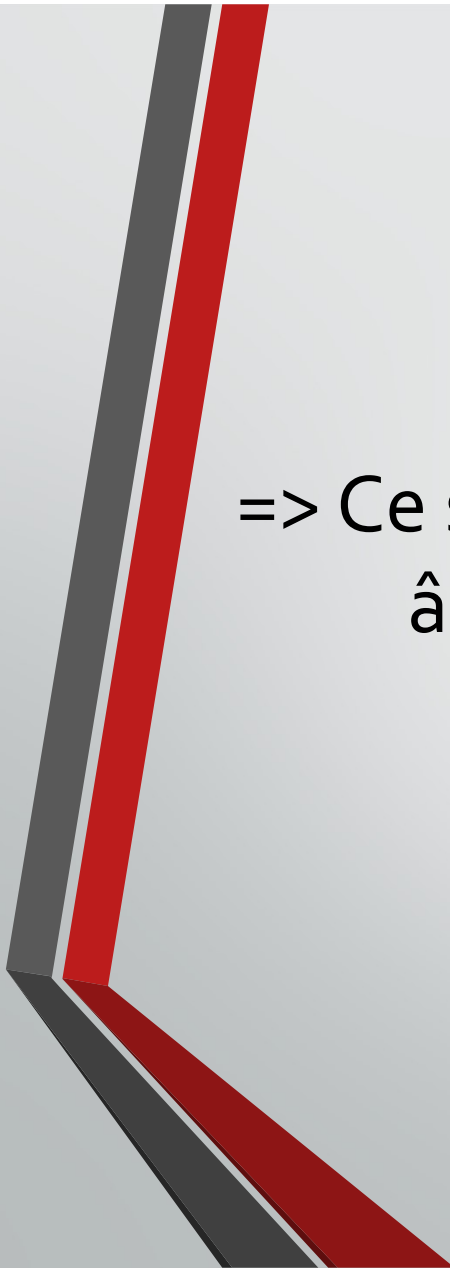
Personnes en âge de travailler : 580 000 personnes/an

Personnes sortant de la population active : 230 000 personnes/an
+ de 60 ans

Accroissement net de la population :
En âge de travailler

350 000 personnes/an





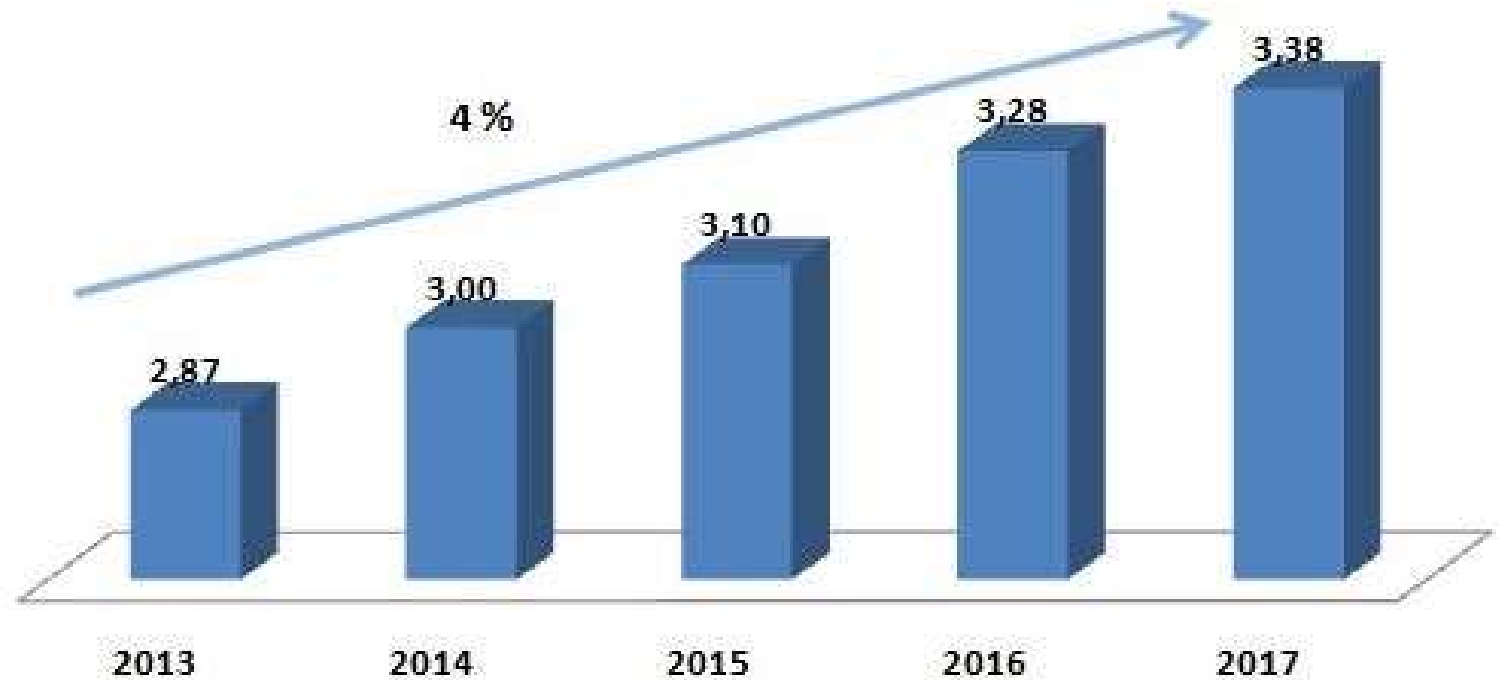
=> Ce sont donc 350 000 personnes supplémentaires en âge de travailler qui s'ajoutent chaque année.

Graphique CNSS

Evolution du nombre de salariés déclarés (2013-2017)

2016/2017:
+100 000

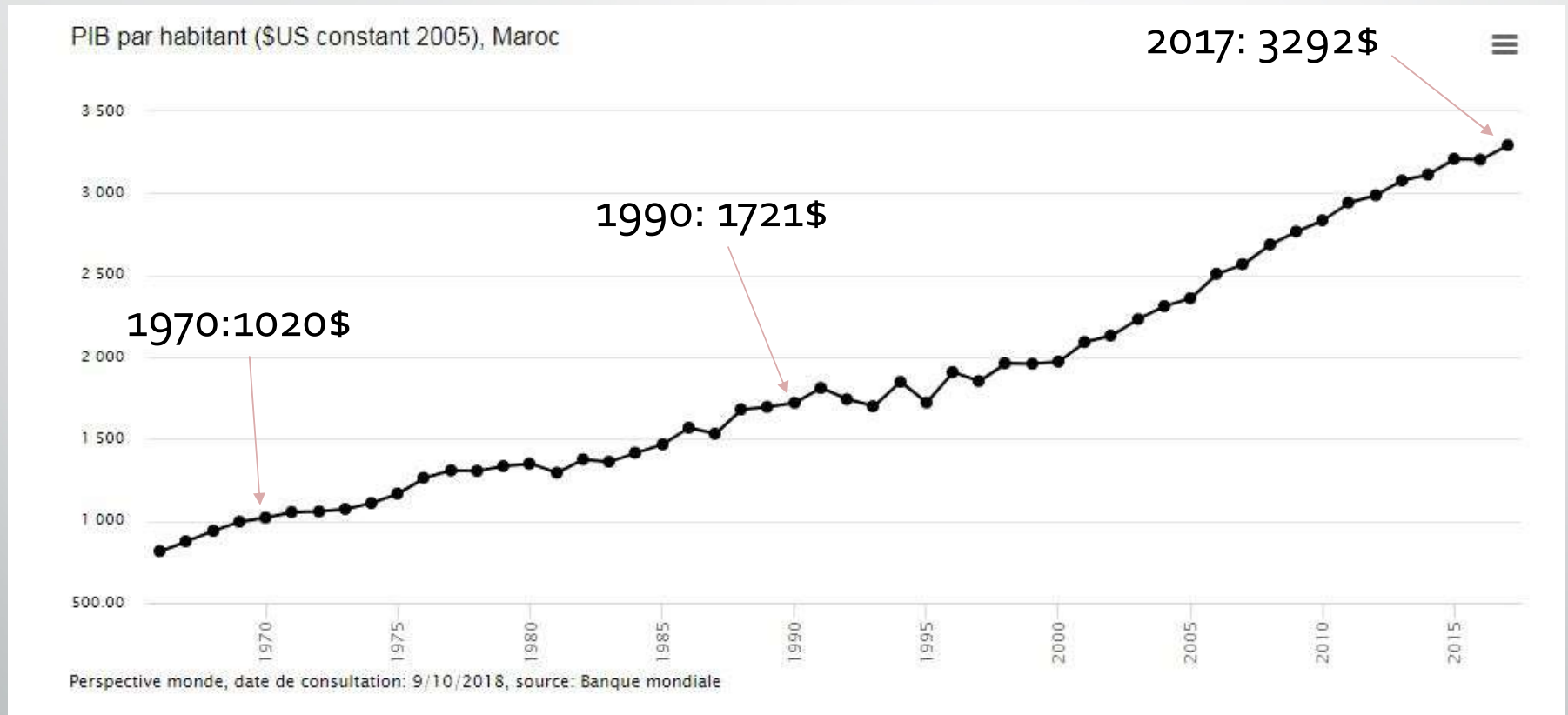
Moyenne
2013/2017:
+102 000



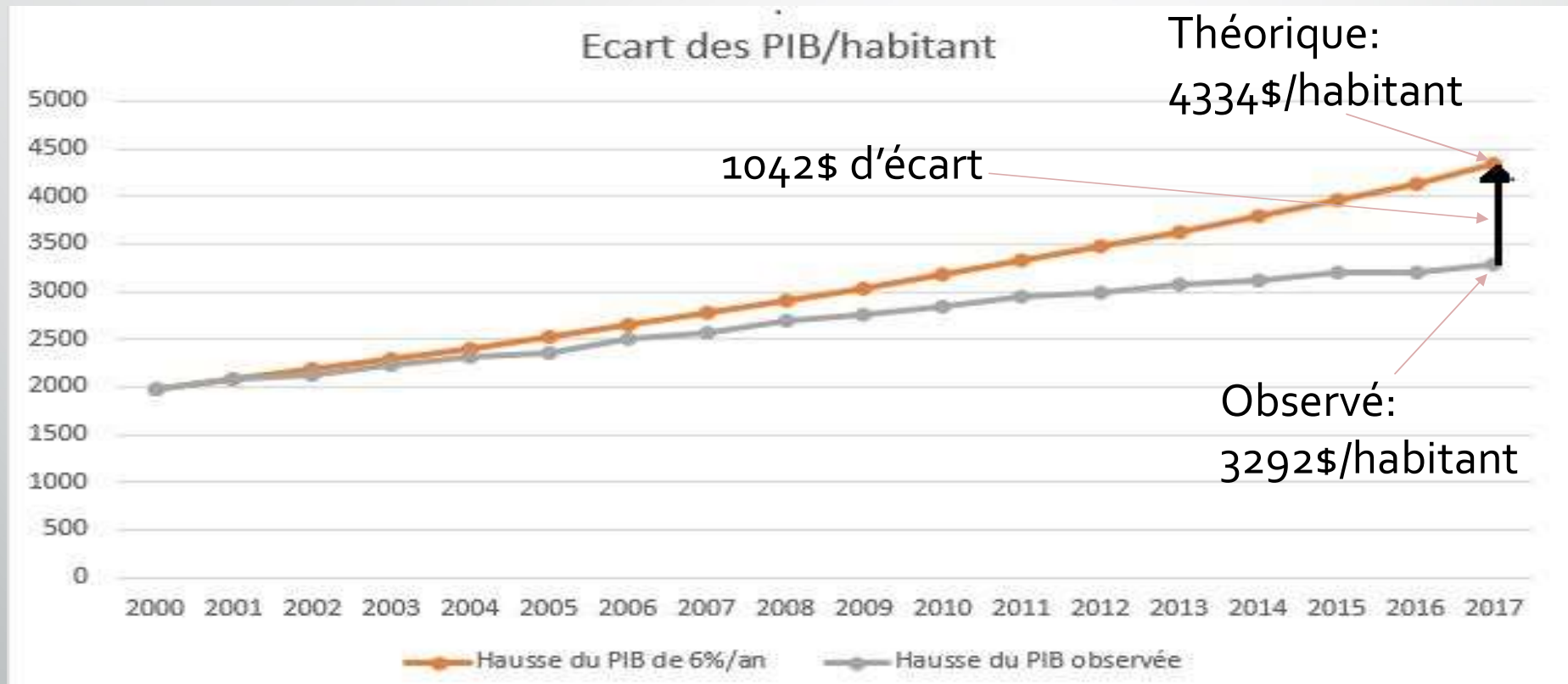
Création d'emplois selon le HCP

- 2017 – 2018 : + 117 000
- 2016 – 2017 : + 86 000
- 2015 – 2016 : -37 000
- 2014 – 2015 : + 29 000

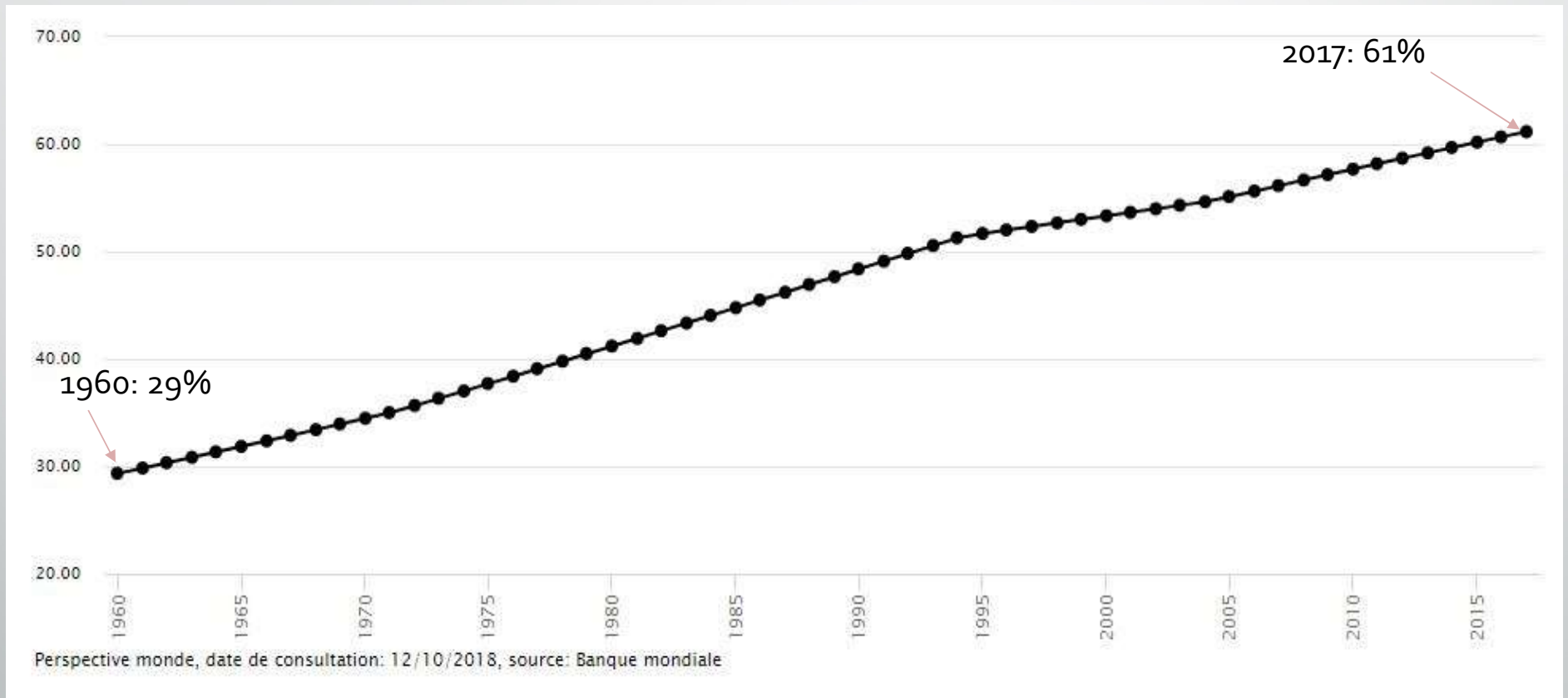
Observons l'évolution du PIB par habitant....



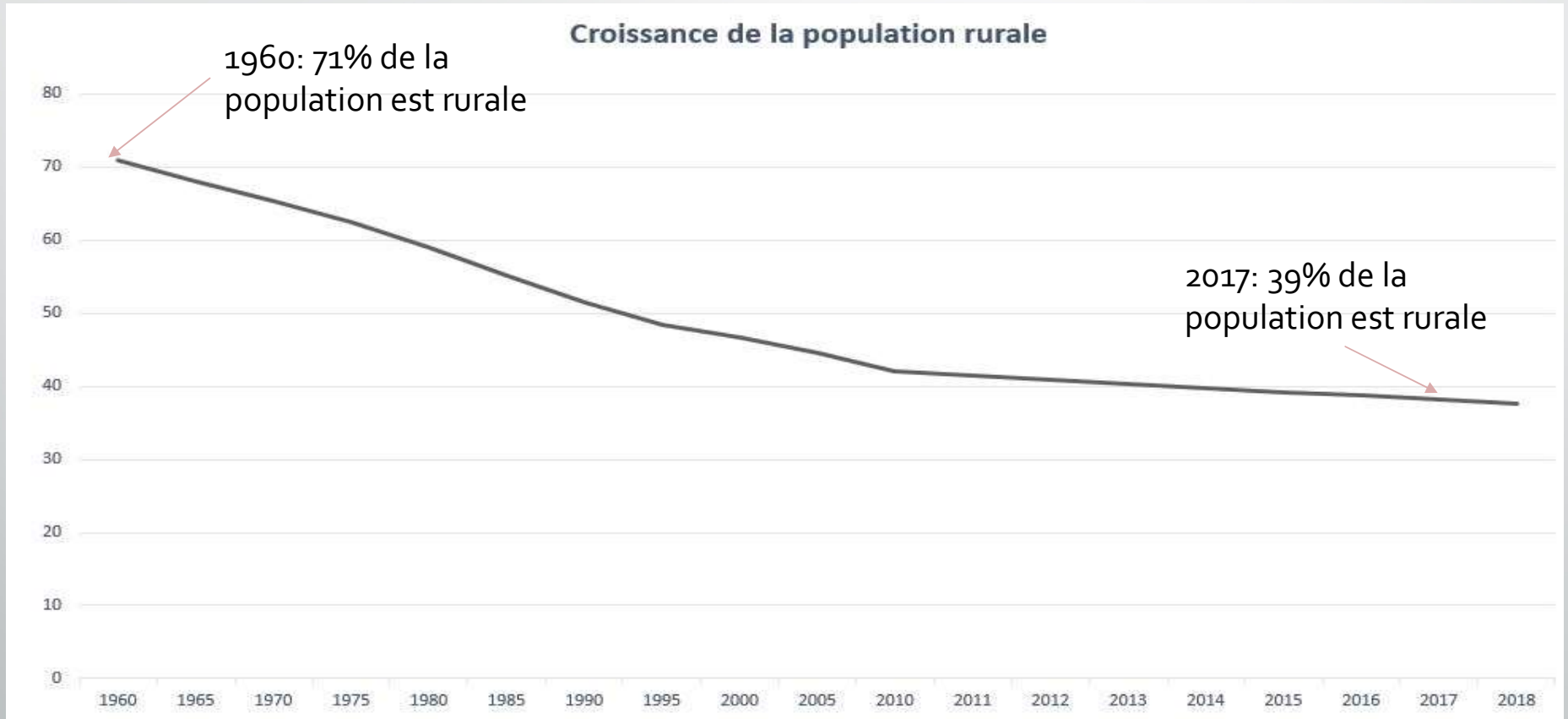
...et l'écart entre le PIB/habitant au taux de 6% et celui observé dans la réalité:



Evolution de la population urbaine (%)



Evolution de la population rurale (%)




Représentation en chiffres

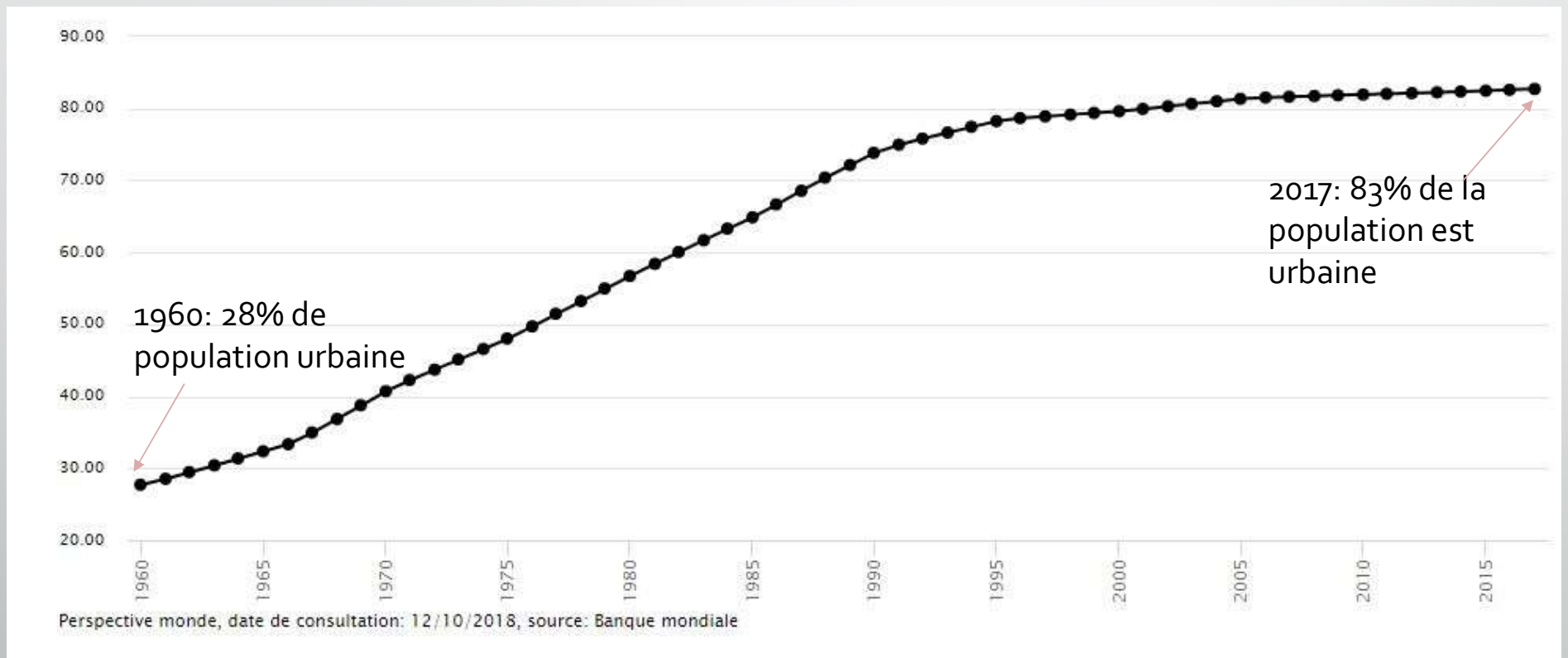
Année	Population totale	Population urbaine	Population rurale
1960	11 635	3 395	8 240
1970	14 952	5 171	9 781
1980	19 380	7 968	11 412
1990	24 167	11 757	12 410
2000	28 283	15 082	13 200
2010	32 182	18 665	13 517
2018	36 000	21 968	13 251

Quelques indicateurs:

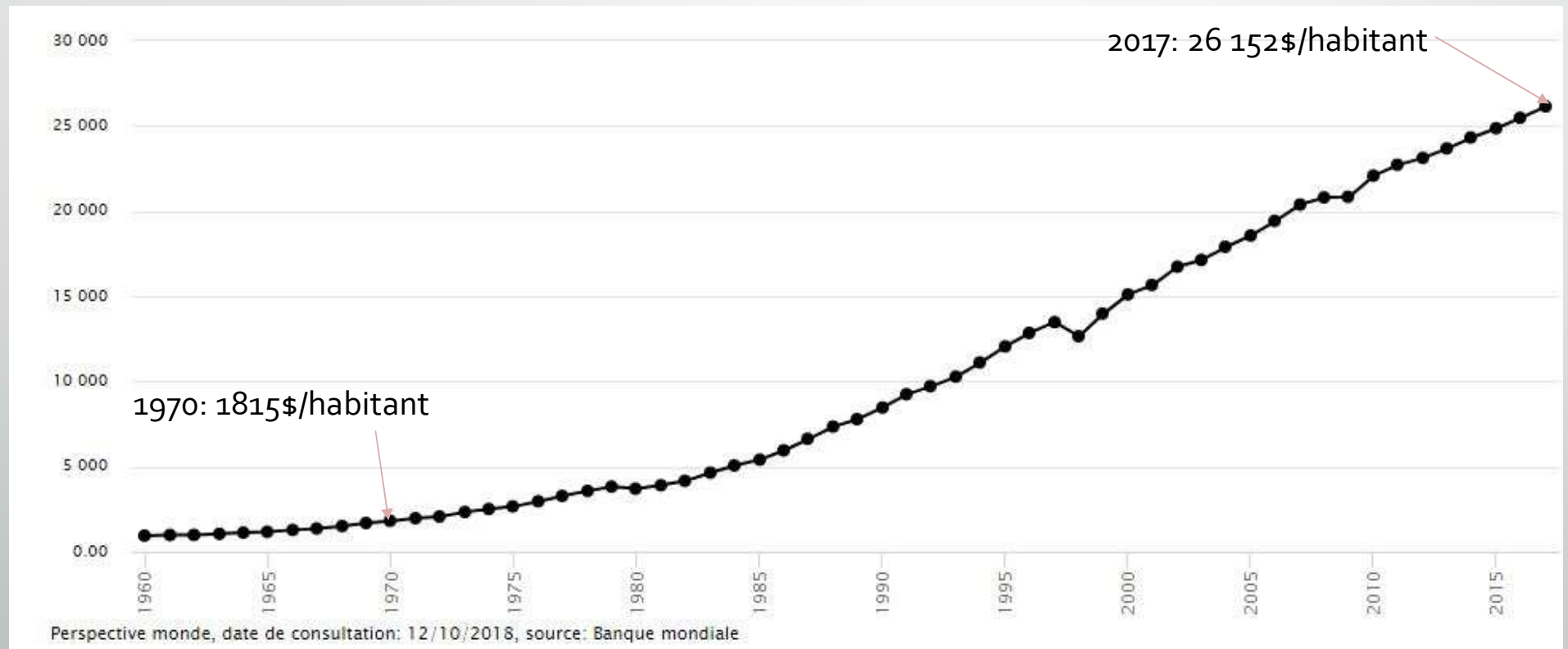
- 2017: L'agriculture c'est 13,06% du PIB, soit 15,6 Milliards \$.
C'est donc un PIB/habitant rural de 1172\$
- Le PIB/habitant Urbain est de 4532\$ par personne

- 
- Le PIB/habitant urbain est 4 fois supérieur au PIB/habitant rural

Population urbaine: l'exemple Sud-coréen



Le PIB par habitant Sud-coréen



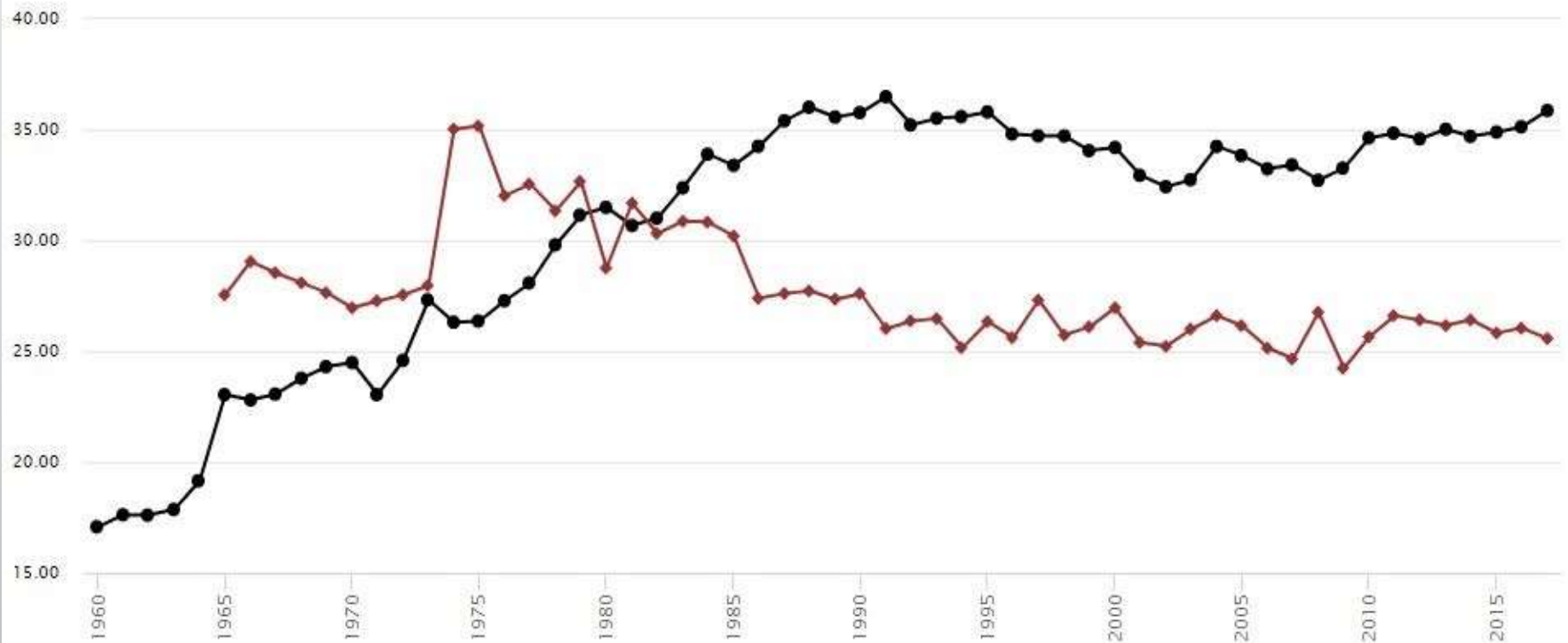
Comparatif des évolutions

	Maroc	Corée du Sud
1970	1020\$	1815\$
2017	3292\$	26 152\$
Multiplicateur	3,2	14,5

Une explication possible: l'écart de l'industrie dans le PIB

Valeur ajoutée - Industrie (% du PIB), Corée du Sud

Valeur ajoutée - Industrie (% du PIB), Maroc



Perspective monde, date de consultation: 19/10/2018, source: Banque mondiale

A RETENIR

- La population du monde rural est:
 - restée trop nombreuse pour permettre un décollage économique.
 - défavorisée par un PIB 4 fois inférieur au monde urbain.
 - par sa dispersion géographique à difficilement accès aux équipements collectifs de base.
- La population rurale est malheureusement sous créatrice de richesse pour elle-même et pour la Nation.
- La croissance actuelle enregistrée du PIB ne permet pas le décollage économique de la Nation.
- Pour contenir l'exode rural et donner à la population accès aux équipements collectifs de base auxquels elle peut éthiquement prétendre, il faut développer les villes intermédiaires pour les accueillir en évitant l'explosion de mégalofoles ingérables et créer des zones industrielles régionales de développement génératrices de richesse dont elles pourront bénéficier.

L'enjeu majeur: L'emploi



Création de PME



L'emploi ne se décrète pas



Il faut un environnement favorable



Les zones de développement économique



L'équation de la compétitivité

L'équation générale de la compétitivité

E1 *L'efficacité du W (Formation du travail)*

W *Le cout du travail*

+

E2 *La disponibilité du capital*

K *Le cout du capital*

+

E3 *La disponibilité du foncier*

F *Le coût du foncier*

+

E4 *La disponibilité de l'énergie*

E *Le coût de l'énergie*

+

E5 *L'efficacité logistique (ports/routes/aéroports)*

L *Le coût de la logistique*

+

E6 *L'efficacité de l'administration*

RJ *Le contexte réglementaire et judiciaire*

+

E7 *L'accès au ressources naturelles*

RN *Les ressources naturelles*

+

E8 *La capacité à innover*

INN *L'innovation*

+

E9 *La taille des marchés / diviseur*

CC *Les circuits commerciaux*

L'équation générale de la compétitivité

Ainsi, nous obtenons:

$$\text{Prix de revient} = e_1W + e_2K + e_3F + e_4E + e_5L + e_6R_j + e_7R_n + e_8I_{nn} + e_9C_c$$

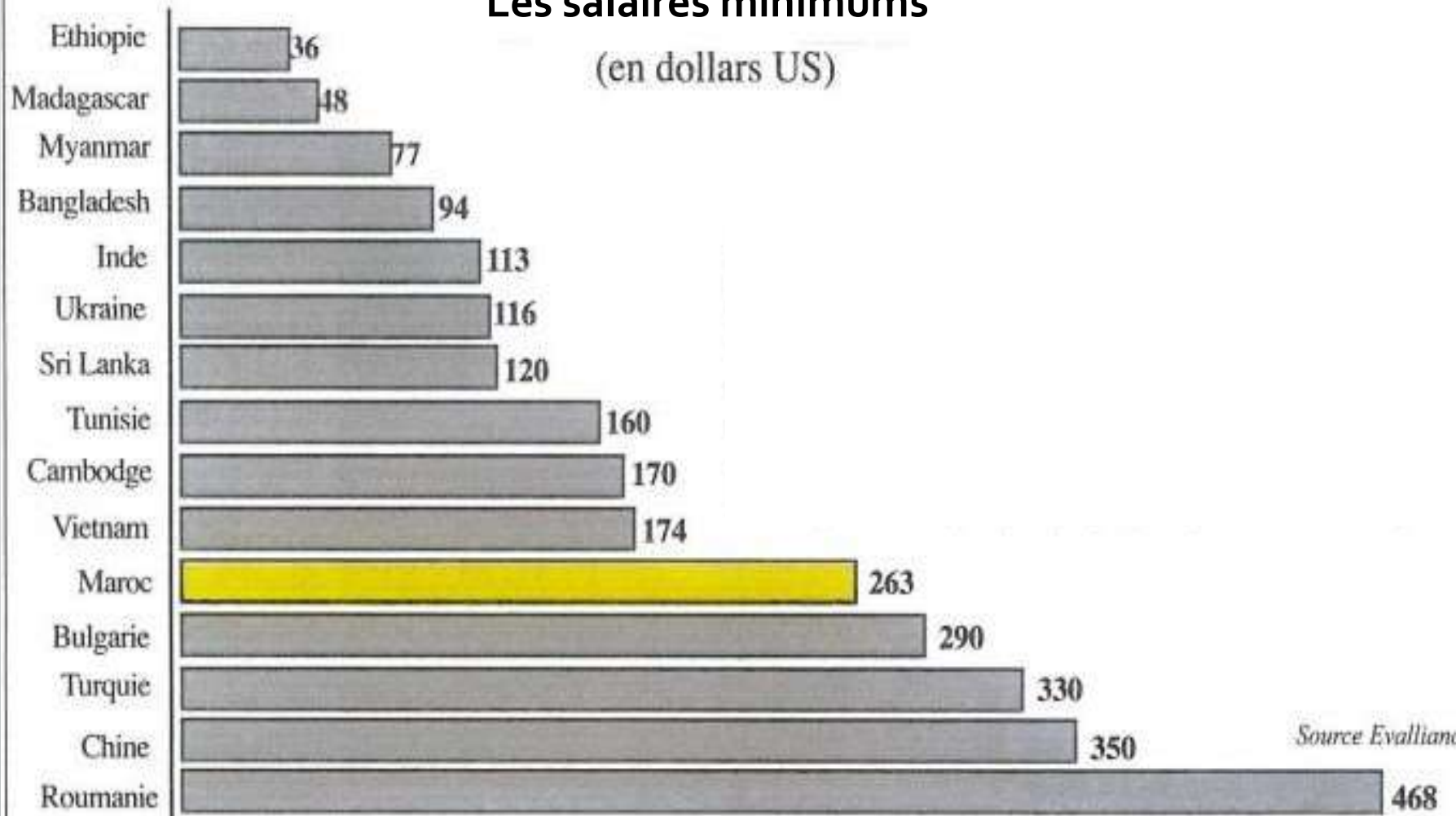
- Tout investisseur rationnel choisira le prix de revient le plus faible.
- Ainsi si,

$$P_1 \text{ Pays}_1 < P_2 \text{ Pays}_2$$

l'investissement et donc les emplois seront enclin à se développer dans le pays 1

Les salaires minimums

(en dollars US)



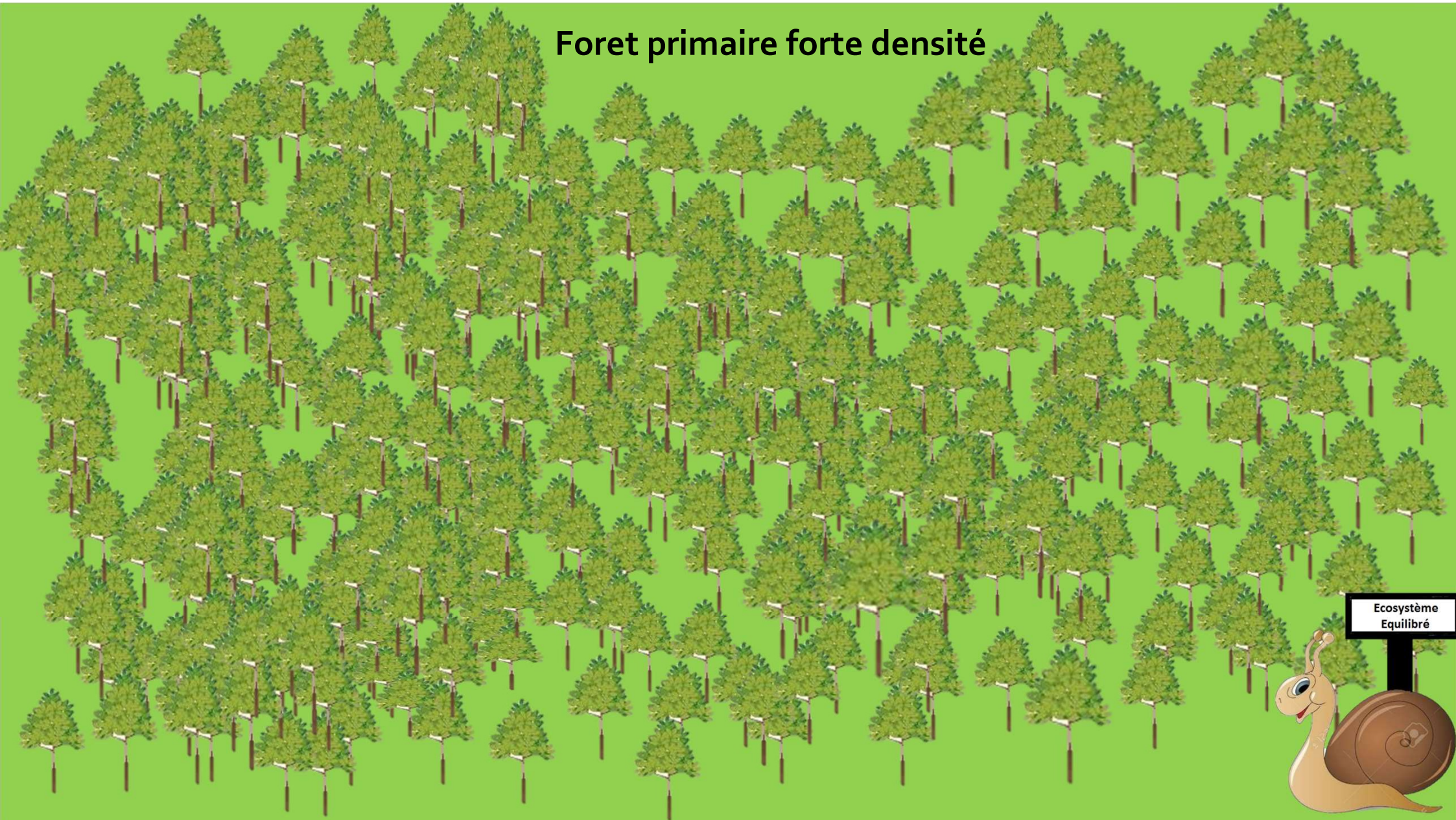
Source Evalliance

Evolution des emplois dans l'industrie textile

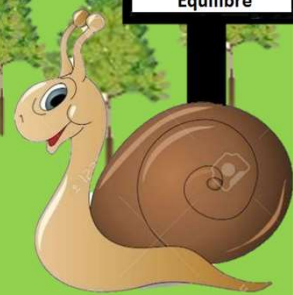


Source : HCP

Foret primaire forte densité



Ecosystème
Equilibré



Les prédateurs



Les brebis



Les chèvres



Les moutons

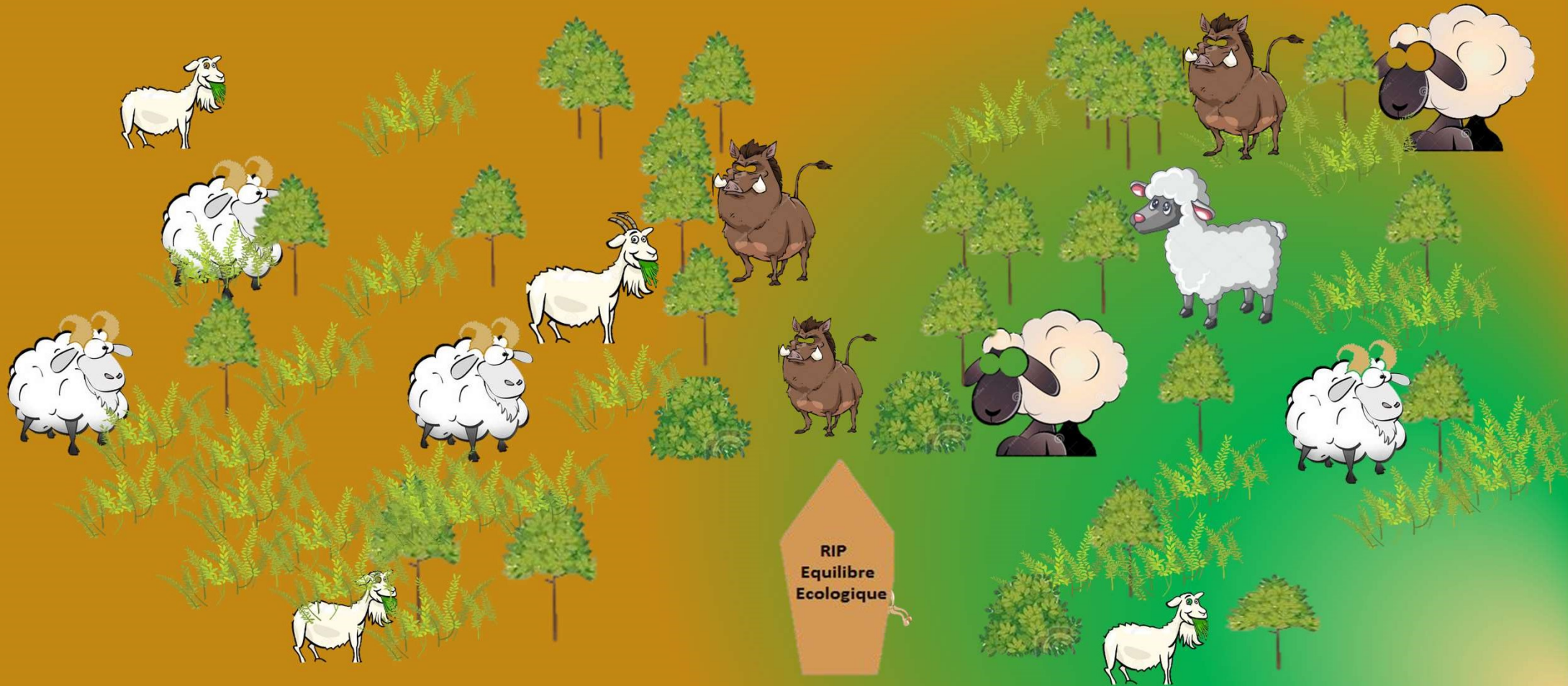


Les béliers



Les sangliers

BAISSE DE LA DENSITE DE LA FORET



Expérience des ingénieurs sylviculteurs

Barrière de cactus

Forte densité

Eco-système
Equilibré



Diapositive 37

MB1 cliquer deuxième fois pour faire clignoter forte densité
Mehdi Bibaoune; 19/10/2018



CONCLUSION

S'il n'est pas possible d'agir sur l'ensemble du territoire

Il est cependant possible de créer des aires protégées pour recréer les conditions de la re-densification industrielle

Les Zones Régionales de développement économique



**Propositions pour favoriser le développement
économique:**

**“Zones régionales
de développement économique”**

<u>Constats</u>	<u>Solutions</u>
<p data-bbox="309 655 1205 906">✦ La décision d'investissement d'un acteur économique ne se décrète pas- Pour qu'il y ait investissement et donc création d'emploi, il faut qu'il y ait un espoir de retour sur investissement</p>	<p data-bbox="1272 655 2130 906">➤ Il convient de créer les conditions favorables à l'investissement. Il est impossible de le faire sur l'ensemble du territoire. Cela sera donc réalisé dans des zones franches d'activité spécifiques, bénéficiant d'un statut particulier</p>

Constats

- ✚ L'investissement s'effectuera au Maroc si l'équation de la compétitivité (au sens large) y est favorable.
Sinon, cela ne s'effectuera pas ou s'effectuera dans d'autres pays.
Dans cette équation, rentre une longue série de paramètres :
- La taille du marché
 - La fiscalité
 - Les taux de financement
 - Le coût du foncier
 - Le coût de l'emploi
 - Le coût de l'énergie
 - La relation à l'environnement économique
 - La position géographique
 - La qualité/formation des salariés
 - Le code du travail
 - Les charges sociales
 - La relation avec l'administration
 - Le développement de grappes d'entreprises et d'écosystèmes industriels

Solutions

- Il n'est pas possible de réformer l'ensemble du territoire en une seule fois.
Cela sera donc fait dans des zones franches d'activité avec un statut général et un statut particulier par type d'entreprise.
- Chaque activité a besoin de l'écosystème pour se développer.
La zone permettra l'implantation de toutes sortes d'entreprises, de la plus petite à la plus grande, quel que soit le secteur.

<u>Constats</u>	<u>Solutions</u>
<p data-bbox="338 403 1216 659">🔥 Cette dernière décennie n'a pas vu une création d'emplois suffisante pour compenser l'arrivée sur le marché des jeunes générations (croissance chômage + tensions sociales). Ceci, alors que les zones franches étrangères sont un succès et ont vues l'implantation de nouvelles sociétés créatrices d'emploi.</p> <p data-bbox="383 727 1149 879">Ce sont les entreprises nationales qui ont vu leurs effectifs se réduire. Les entrepreneurs nationaux ont baissé les bras.</p>	<ul data-bbox="1301 456 2190 874" style="list-style-type: none"><li data-bbox="1301 456 2190 659">➤ Dans les zones franches étrangères déjà existantes, autoriser par la loi, les entrepreneurs nationaux à y investir. (aujourd'hui réservé – sauf dérogation- aux investisseurs étrangers → risque de les voir repartir.<li data-bbox="1301 778 2190 874">➤ Création de nouvelles zones d'activité où l'ensemble des nationaux et étrangers peuvent investir librement

<u>Constats</u>	<u>Solutions</u>
<p>⚡ Cette dernière décennie a vu le développement de l'informel (HCP), et la réduction du formel. Cela provoque des distorsions de la concurrence préjudiciable aux entreprises du formel et réduit les recettes de l'Etat.</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ En permettant une implantation dans les nouvelles zones d'activité où les entreprises bénéficieront de conditions particulièrement attractives, cela réduira les avantages de l'informel.➤ Le nombre d'entreprises informelles se réduisant, il sera plus facile de les contrôler

<u>Constats</u>	<u>Solutions</u>
<p data-bbox="360 517 1173 660">✚ Le monde rural représente encore 39% de la population. Le revenu de cette catégorie est largement inférieur à celui du monde urbain.</p> <p data-bbox="409 724 1133 815">L'accès aux infrastructures y est peu aisé (Ecoles, hôpitaux, enseignement et soins)</p> <p data-bbox="409 831 1144 922">Dans les années qui viennent (20 ans), ces populations vont s'urbaniser (10/12 millions).</p> <p data-bbox="409 986 1232 1129">Elles risquent de venir grossir les villes les plus importantes, créant ainsi des habitats insalubres qui seront, du fait de la concentration, de plus en plus difficiles à maîtriser.</p>	<ul data-bbox="1310 517 2190 1070" style="list-style-type: none"><li data-bbox="1310 517 2190 608">➤ Il faut créer des villes de développement intermédiaires de nature à éviter les concentrations ingérables de population<li data-bbox="1310 671 2190 762">➤ Les villes intermédiaires doivent être bien reliées par train et réseaux routiers aux villes plus importantes<li data-bbox="1310 826 2190 1070">➤ Les zones d'activité doivent être "maillées" sur la totalité du territoire pour équilibrer la répartition de la richesse. Exemple : Ville de Benslimane à proximité Rabat/Casablanca peut être reliée par un TER aux aéroports de Nouasseur/Tit Mellil/Benslimane

Les difficultés à lever

I - La complexité et l'imprévisibilité fiscale

- ✚ Les modifications successives des lois de finance rendent imprévisible l'environnement fiscal
 - ✚ Inadaptation/et/ou complexité des textes
 - ✚ Le code fiscal actuel laisse trop de place à des interprétations de toutes sortes par l'administration qui créent "une insécurité fiscale"
- Les dispositions fixes seront prises pour une durée contractuelle de 20 à 30 ans
 - Le système fiscal sera simplifié à l'extrême.
Peu de différents types d'impôts avec peu de clauses spécifiques.
Il faut que cela fonctionne
 - Le statut fiscal prévoira :
 - IS pour les marchandises quittant la zone: 3% du CA
 - Droit de douane de sortie : 2% du CA
 - TVA de 20% payable seulement à la sortie.
A l'intérieur de la zone, pas de TVA
 - L'export hors du Maroc ou vers d'autres zones régionales ou franches, sera exonéré de TVA (avec des procédures simplifiées – pas de coût).
Utilisation de camions plombés avec transporteurs agréés.
 - Impôt sur les salaires simplifiés
 - 0/50.000 Dh/an = 0%
 - 50/100.000 Dh/an = 10%
 - + de 100.000 Dh/an = 15%
 - Pas de patente ou d'autres impôts comme droits d'enregistrement

II- Lourdeurs du code du travail

Le code actuel du travail ne permet pas un facile recrutement/licenciement pour embaucher en fonction des besoins de l'entreprise.
Devant tant de risques, les entrepreneurs renoncent à embaucher

- Les salariés de la zone d'activité seront identifiés avec un badge remis par l'administration de la zone
- Ils conserveront les mêmes avantages que sur le reste du territoire CNSS/Retraite/AMO
- L'unique contrat de travail permettra de licencier avec 3 mois d'indemnités
- La durée hebdomadaire de travail reviendra à 48 h
- Temps de travail maximum sera de 60 h hebdomadaire
- Les heures supplémentaires + 10% avec un maximum de 12 h/semaine
- La répartition du temps de travail pourra être annualisée sur base de 49 S/an et de 48 h/S – Jours fériés
- Les jours fériés et de congés suivront les mêmes règles que le reste du territoire national.

III- Le financement bancaire

Aujourd'hui, les entreprises d'autres pays bénéficient de taux d'intérêt extrêmement bas, inférieur à 1% l'an, alors qu'au Maroc nous sommes entre 5 et 7%.

- Dans les ZFA, il n'y aura pas de contrôle de l'Office des changes. Les transactions pourront s'y effectuer en devises.
- Les comptabilités pourront être tenues en Dhs ou en devises
- Les entreprises pourront librement souscrire des financements en devise
 - Court terme et moyen terme
 - Long terme
 - Leasing/crédit-bail
- La CCG garantira tout ou partie

IV- Les fonds propres

Les fonds propres des entreprises nationales sont souvent trop faibles pour rendre leurs projets viables et bancables.

Si, faute de fonds propres, les projets d'entreprises ne voient pas le jour, il n'y aura pas de création ni d'emplois ni de richesse, ni d'impôts et de recettes additionnelles pour l'Etat.

Le mécanisme qui est proposé est une sorte d'amorçage par l'Etat pour une création de richesse collective à venir.

➤ Pour les PME, un institut de développement sera créé (fondation Mohammed VI) qui aura pour objectif de prendre participation au capital des entreprises jusqu'à 30%-

Au fur et à mesure de la constatation de l'acquittement par l'entreprise du règlement des :

- IS
- TVA
- IGR
- CNSS

les actions seront restituées au promoteur à raison, par exemple de 1 Dh d'action pour 20 Dh de contribution acquittée.

L'effet multiplicateur sera très important pour l'Etat et la collectivité.

L'institut de développement, après avoir constaté le rôle éminemment social et profitable de cette entreprise au bien être national, restituera à l'entrepreneur la pleine jouissance de l'intégralité de son capital.

Cette méthode simple à mettre en œuvre "récompensera" les opérateurs vertueux sans que les autres n'aient eu la possibilité de frauder comme cela peut être le cas dans l'utilisation d'autres mécanismes d'aide ou subvention.

V- Le foncier

La disponibilité d'un foncier à un prix raisonnable est un frein majeur.

La spéculation sur le foncier des zones industrielles ralentit l'investissement

- L'Etat s'impliquera dans la construction des ZFA où il offrira le foncier à coût zéro et financera les VRD amortissables sur 20 ans.
- Le foncier ne sera pas vendu, mais loué.
Contrat de bail de 18 ans, renouvelable au grès du preneur
- Le coût locatif, défini par le gestionnaire de la ZFA, comme devant équilibrer les coûts d'amortissement des VRD et d'entretien/gardiennage, devra être le plus bas possible.
Un objectif de 3 Dh/m²/mois n'est pas hors de portée.
- Pour faciliter l'implantation, il y aura un guichet unique.

VI- Gestion lente des opérations en douane

Le système actuel fait acquitter les droits de douane et taxes lors de l'importation.

Pour la réexportation, le système de l'admission temporaire permet de suspendre le règlement des Droits de Douane/taxes jusqu'à la réexportation.

Ce système nécessite des cautions.

Il est lent, difficile à suivre et coûteux.

Il présente des biais dans son application.

- Dans les ZFA, nous serons en extra territorialité douanière. Il n'y aura ni AT, ni caution bancaire, ni apurement. La douane procédera aux contrôles et à la perception lors de la sortie des marchandises

A L'export en percevant sur le CA

- 3% d'IS
- 2% de D.D

Vers le Maroc

- 3% d'IS
- 2% de D.D
- 20% de TVA

Les entreprises pourront importer leurs matières premières et produits incorporés du pays le mieux disant sans se préoccuper de l'existence ou pas d'accord de libre-échange.

Seules les entreprises purement commerciales devront acquitter des Droits de Douane pour les ventes au Maroc selon les barèmes en vigueur lors de la revente.

VII- L'absence d'Eco système intégré

Pour qu'une entreprise soit performante, il faut que ses propres fournisseurs le soient.

Il est peu probable de réussir à implanter une industrie si celle-ci ne bénéficie pas d'un Eco-système intégré qui lui fournisse ce dont elle a besoin.

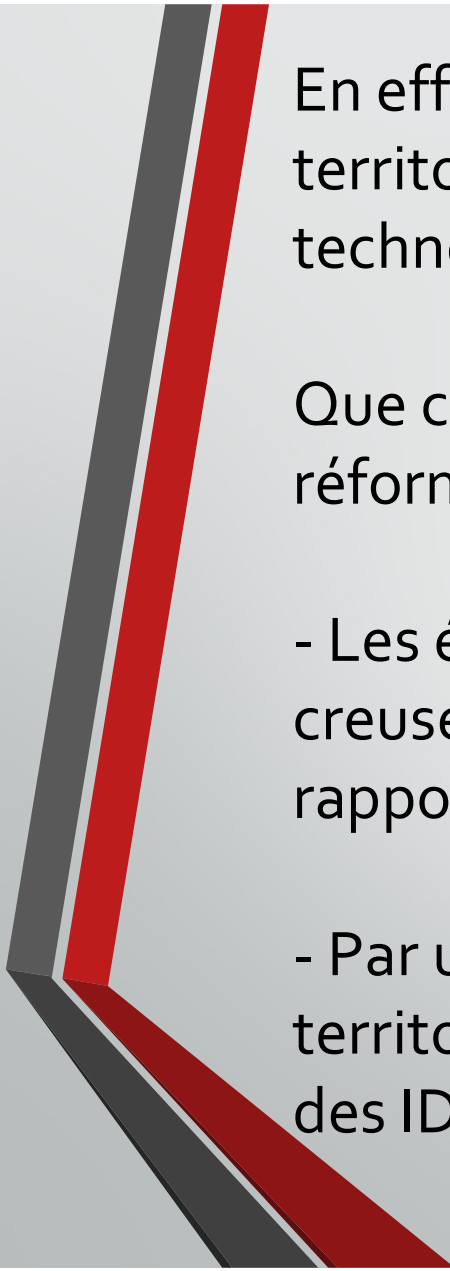
L'ensemble des services doit donc être disponible sans frein.

VIII- La justice

Souvent décriée pour ses lenteurs et ses décisions surprenantes.

- Tout type d'entreprise pourra s'implanter dans la ZFA. Que ce soit de service ou de commerce, que ce soit de grandes industries ou des cabinets d'assurance ou de la restauration. Il n'y aura aucun frein sectoriel ou de taille

- Les investisseurs de la ZFA pourront inscrire dans leurs contrats :
 - Clause de médiation
 - Clause d'arbitrage
 - Recours à des tribunaux et une législation étrangère avec possibilité d'exéquatur sur le territoire national.



En effet lors des implantations en Zone Franche d'exportation, le territoire national ne bénéficie que très peu des avancées technologiques de celles-ci.

Que ce soit l'OMC ou bien l'OCDE, ces institutions préconisent une réforme du système des Zone Franches actuelles:

- Les écarts entre entreprises nationales et internationales vont se creuser de plus en plus du aux avantages que perçoivent les unes par rapport aux autres.
- Par une trop faible porosité des transferts technologiques vers le territoire national, ce qui se traduit par un faible apport en innovation des IDE.

IX- Conditions particulières

Pour que l'équation de la compétitivité soit favorable à l'investissement dans notre pays, il est possible que certains des coûts y soient trop élevés et rendent impossible la rentabilité de l'investissement.

➤ Coûts salariaux

- La priorité est l'emploi
- La comparaison des niveaux de salaire en vigueur au Maroc peut être défavorable pour un développement industriel marocain.
- Au coup par coup, la direction de la ZFA étudiera les dossiers, déterminera le Δ coût salarial entre notre réalité et la nécessité pour un développement industriel dans un secteur donné.
Cette différence sera prise en compte par l'Etat qui se compensera par l'IS/la TVA/les droits de douane etc... qu'il percevra alors qu'il aurait pu ne rien percevoir.

➤ L'énergie

- Le coût de l'énergie dans la ZFA devra se rapprocher le plus possible du marché international. Il n'y aura que très peu de taxes tant pour l'électricité, que pour les fuels industriels
- Contribution à la formation professionnelle.
Les entreprises de ces ZFA ne paieront pas cette contribution.

➤ Formation professionnelle

Elles seront libres de faire elles-mêmes de la formation professionnelle.

X- L'habitat

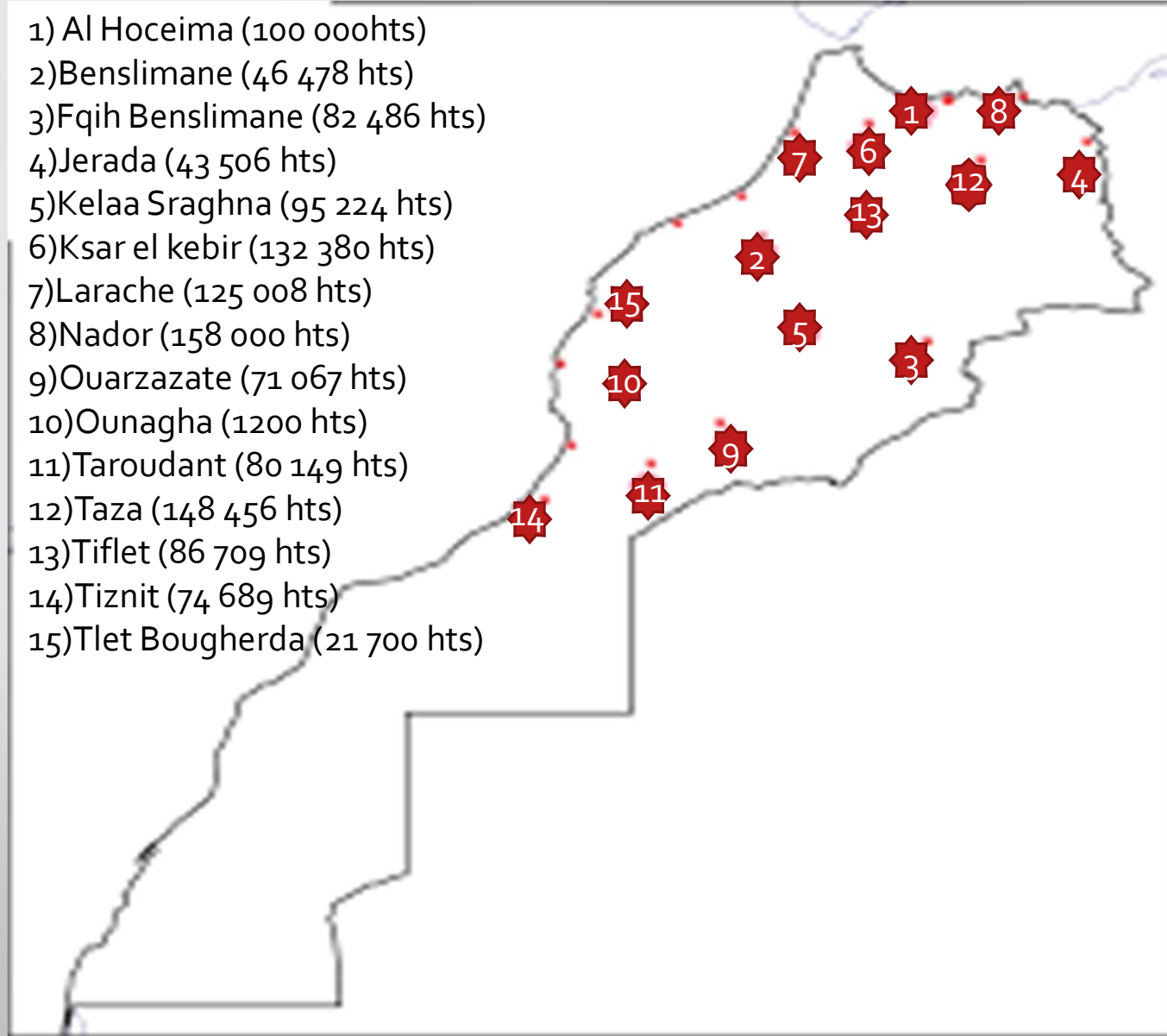
L'exode rural est à l'origine de développements urbains incontrôlés et à l'émergence de mégapoles difficilement sécurisables dont les difficultés de gestion croissent de façon exponentielle avec le nombre d'habitants

- A proximité des ZFA, l'Etat offrira des terrains domaniaux aux promoteurs en vue de favoriser la construction d'habitats sociaux, économiques et le moyen standing dont le coût exonéré de TVA fluctuera entre 100.000 Dh et 400.000 Dh, selon un cahier des charges à établir dans le cadre du PPP.

Un financement sur 25 ans à taux bonifié permettra un accès à la propriété pour des sommes modiques en relation avec les revenus des salariés de la ZFA.

	Cas Courant Maroc	Zone Franche	Zone régionale de développement	Informel
Salaire minimum	Smig	Smig	Smig régional	En dessous du smig
Charges sociales	Législation MA	Législation MA	Législation MA	0
Code du travail	Légal	Légal	Légal modifié	Aucun code
Taille du marché	Faible	Forte	Moyenne	Faible
Energie	Prix Maroc	Prix Maroc	Prix international	Prix Maroc
IS	25/32%	0% 5ans/ 8,75% 15ans	3% CA	0%
Droits de douane import	0 à 30%	0%	0%	0%
TVA export	0%	0%	3%	0%
TVA locale	20%	20%	20%	0%
Dividendes	15%	0% (non résidents) / 7,75% (résidents)	0%	0%
Coût terrain industriel achat locatif	800/7000 Dh/m ² 5Dh/m ² /mois	580/600 Dh/m ² 5,8 Dh/m ² /mois	- 3 à 5 Dh/m ² /mois	800/7000 Dh/m ²
Intérêts/emprunts	5,5% / 13%	1%	1 à 5,5%	10% (estimation)

- 1) Al Hoceima (100 000 hts)
- 2) Benslimane (46 478 hts)
- 3) Fqih Benslimane (82 486 hts)
- 4) Jerada (43 506 hts)
- 5) Kelaa Sraghna (95 224 hts)
- 6) Ksar el kebir (132 380 hts)
- 7) Larache (125 008 hts)
- 8) Nador (158 000 hts)
- 9) Ouarzazate (71 067 hts)
- 10) Ounagha (1200 hts)
- 11) Taroudant (80 149 hts)
- 12) Taza (148 456 hts)
- 13) Tiflet (86 709 hts)
- 14) Tiznit (74 689 hts)
- 15) Tlet Bougherda (21 700 hts)



Pour répartir la richesse, encore faut-il la créer!

